



## Séance extraordinaire du 14 décembre 2021

Séance extraordinaire en présentiel du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 14 décembre 2021 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

La présence du public doit respecter les mesures sanitaires et les distances d'un mètre entre les chaises. Alors, pour l'instant, le nombre de participant se résume à 10 personnes. Donc, prendre rendez-vous avec Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale pour s'assurer d'avoir une place pour les prochaines séances.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, greffière-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2022
3. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Période de question(s)
5. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Mélissa Turgeon, Marina Lemay, Messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau et Alex Vachon, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme greffière-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19:00 heures.

**NO-2021-12-192**

**LECTURE DE L'ORDRE DU  
JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTÉE

**NO-2021-12-193**

**ADOPTION DU BUDGET 2022**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2022, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 769 474\$

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2022.

ADOPTÉE

**NO-2021-12-194**

**ADOPTION DU PROGRAMME  
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
(PTI) 2022-2023-2024**

**Attendu que** la lecture du plan triennal est faite par la mairesse et qu'il contient la liste des projets d'immobilisations révisés à venir suivant les orientations du conseil pour les années 2022-2023-2024;

**Attendu que** des discussions ont été faites sur les chiffres présentés;

**Attendu que** les projets sont souvent conditionnels à l'obtention de financement (subvention, règlement d'emprunt, affectation de fonds);

**En conséquence**, sur la proposition de MÉLISSA TURGEON, appuyé par CARL CROTEAU et il est résolu;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adopte tel que conçu, élaboré et rédigé, le plan triennal d'immobilisations de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tel que présenté, pour les années 2022-2023-2024, représentant des investissements potentiels de 1 005 030.00\$ dont les investissements prévus pour l'année 2022 sont de l'ordre de 311 714,00\$ dont les sources de financements sont confirmées.

Le plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Jessika Lacombe, mairesse et Ghislaine Leblanc, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande des documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Nombre de voix POUR : 7 INCLUANT LA MAIRESSE

Nombre de voix CONTRE : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix de la mairesse et des membres présents.

ADOPTÉE

**NO-2021-12-195**                      **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Aucun citoyen n'était présent à la séance extraordinaire du 14 décembre 2021.

**NO-2021-12-196**                      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

